

BRASSERIE DUBILLOT
Société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros
Siège social : 222 rue Saint-Denis – 75010 Paris
883 008 302 R.C.S Paris
(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2025**

(...)

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Associée Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président sur les comptes clos le 31 décembre 2024, du rapport du Commissaire aux comptes et des stipulations de l'article 14 des Statuts,

approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, lesquelles se traduisent par lesquelles se traduisent par un bénéfice d'un montant de cinquante-huit mille cent trente-trois euros et soixante-dix-huit centimes (58.133,78 €) ; et

prend acte de ce que la Société n'a engagé aucune dépense exclue des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés telles que visées à l'article 39,4 dudit Code au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation du résultat

L'Associée Unique,

décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, constituant un bénéfice d'un montant de cinquante-huit mille cent trente-trois euros et soixante-dix-huit centimes (58.133,78 €) comme suit :

Poste « réserve légale » antérieur	0 €
Poste « report à nouveau » antérieur	(18.166,83) €

Montant affecté au poste « report à nouveau débiteur	18.166,83 €
--	-------------

Montant affecté au poste « Réserve légale »	2.906,69 €
Montant affecté au poste « report à nouveau créditeur »	37.060,26 €

Le poste réserve légale sera porté de la somme de zéro euro à la somme de deux mille neuf cent six euros et soixante-neuf centimes (2.906,69€).

Le poste « report à nouveau » sera quant à lui porté de la somme négative de dix-huit mille cent soixante-six euros et quatre-vingt-trois centimes (18.166,83 €) à la somme de trente-sept mille soixante euros et vingt-six centimes (37.060,26 €).

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée Unique constate qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

(...)

CINQUIEME DECISION

Transfert du siège social et modification corrélative des Statuts

L'Associée Unique,

décide de transférer le siège social de la Société, actuellement situé 222 rue Saint-Denis – 75010 Paris, au 45 rue de Turbigo – 75003 Paris, et

décide en conséquence de modifier l'article 4 des Statuts comme suit :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

*Le siège social est fixé **45 rue Turbigo – 75003 Paris.***

Il peut être transféré en tout autre lieu en France Métropolitaine par simple décision du Président.

Le siège social peut également être transféré en tout lieu en vertu d'une décision collective des associés ou par décision de l'associé unique.

Lors d'un transfert décidé par le Président, celui-ci est autorisé à modifier les Statuts en conséquence.

Des agences, succursales et dépôts peuvent être créés en tous lieux et en tous pays par simple décision du Président, qui peut ensuite les transférer et les supprimer comme il l'entend. »

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

(...)

SEPTIEME DECISION
Pouvoirs pour les formalités

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes décisions à l'effet d'effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités notamment d'enregistrement, de dépôt, de publicité et/ou autres.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

* * *

Extrait certifié conforme par la Présidente

Le présent extrait est signé par la Présidente la Société dans le cadre du processus de signature électronique Yousign conformément aux articles 1366 à 1368 du Code civil et dispose de la même force probante qu'un acte sur support papier.

NOUVELLE GARDE

*Représentée par Monsieur Charles
PEREZ*

BRASSERIE DUBILLOT

Société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros

Siège social : 222 rue Saint-Denis – 75010 Paris

883 008 302 R.C.S Paris

(la « **Société** »)

Pour copie certifiée conforme des comptes de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Charles PEREZ

✓ Certified by  yousign

NOUVELLE GARDE

Représentée par Monsieur Charles PEREZ

Présidente



Comptes annuels 2024

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

BRASSERIE DUBILLOT

14 Rue Pache
75011 Paris

SIREN : 883.008.302

Statut juridique : SAS

N° TVA : FR 23 883008302

IMPULSA CONSEIL

SAS au capital de 30000 Euros - SIREN : 414301036

36 Rue Chateaudun, 75009 PARIS 9

Tél : 0145880563 - <https://www.impulsa.fr/>

Sommaire

Attestation	3
Bilan	4
Compte de résultat	7
Annexes	10
Préambule	11
Principes et méthodes comptables	12
Postes du bilan et du compte de résultat	14
Opérations et engagements hors bilan	19
Informations relatives à l'effectif	20
Liasse fiscale	21

Attestation

Attestation sans réserve

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du **23/06/2023**, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de BRASSERIE DUBILLOT relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 4 185 678,23 €
- Chiffre d'affaires : 5 203 078,47 €
- Résultat net comptable : 58 133,78 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil national de l'ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS 9 le 14/04/2025.

Grégoire Proust,
Expert-comptable

Bilan



Bilan actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, ...	27 120		27 120	27 120
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel, ...	44 689	10 778	33 911	9 940
	Autres immobilisations corporelles	2 634 228	1 055 641	1 578 587	1 844 869
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	3 400		3 400	
	Autres immobilisations financières	117 845		117 845	117 845
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)		2 827 282	1 066 418	1 760 863	1 999 774
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières	51 695		51 695	56 574
	En-cours de production				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				1 720
	CRÉANCES				
	Créances clients et comptes rattachés	22 633		22 633	71 370
	Autres créances	2 027 487		2 027 487	1 012 229
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres et instruments de trésorerie				
	DISPONIBILITÉS	320 435		320 435	275 608
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	2 563		2 563	7 030
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)		2 424 815		2 424 815	1 424 530
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Écarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		5 252 097	1 066 418	4 185 678	3 424 305

Bilan passif

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	500 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	- 18 167	- 401 289
	Résultat de l'exercice	58 134	383 122
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		539 967	481 833
AUTRES F.P.	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)			
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	989 219	1 264 767
	Emprunts et dettes financières diverses	1 341 211	402 957
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 558
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 038 480	1 039 121
	Dettes fiscales et sociales	276 802	234 069
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)		3 645 711	2 942 471
Écarts de conversion passif (IV)			
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		4 185 678	3 424 305

Compte de résultat



Annexes



Préambule

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **31/12/2024** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2023** à **31/12/2023**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **4 185 678,23 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **58 133,78 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

- Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :
- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
 - Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement)

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	N/A
Bureaux	N/A
Agencements	10 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Travaux	10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	3 à 5 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	N/A
Matériel informatique	3 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	N/A
Brevets	N/A
Autres	N/A

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP)

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Subventions

Inscription non-proratisée :

Les subventions d'exploitations reçues sont enregistrées en produits dès qu'elles sont octroyées.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Indemnité de départ à la retraite

La société n'a signé aucun accord d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de l'exercice.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	27 120			27 120
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag...	13 121	31 568		44 689
Autres immobilisations corporelles	2 608 691	25 537		2 634 228
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts	117 845			117 845
Autres immobilisations financières		3 400		3 400

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de la plaquette

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag...	3 181	7 596		10 778
Autres	763 822	291 819		1 055 641
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts	3 400	3 400		
Autres immo. financières	117 845	117 845		
Clients douteux				
Autres créances clients	22 633	22 633		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	125 400	125 400		
Autres impôts	1 224	1 224		
Divers				
Groupes et associés	1 894 956		1 894 956	
Débiteurs divers	5 907	5 907		
Charges constatées d'avance	2 563	2 563		
TOTAL	2 173 929	278 973	1 894 956	
Prêts accordés en cours d'exercice	3 400			
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	2 563	
TOTAL	2 563	

Informations relatives au passif

Variation du capital

Capital social	Nombres d'actions ou parts sociales	Valeur nominale
Titres en début d'exercice	5 000 000	0 . 1
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	5 000 000	0 . 1

Capitaux propres

Rubriques	Début d'exercice	Augmentation	Réduction	Affectation du résultat	Fin d'exercice
Capital	500 000				500 000
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale					
Autres réserves					
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur					
Report à nouveau débiteur	-401 289			383 122	-18 167
Dividendes					
Résultat de l'exercice	383 122	58 134		-383 122	58 134
TOTAL	481 833	58 134			539 967

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de ...	989 219	259 161	730 058	
Emprunts et dettes financières divers	2 000	2 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 038 480	1 038 480		
Personnel et comptes rattachés	115 093	115 093		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	96 709	96 709		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	28 002	28 002		
TVA	36 050	36 050		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	948	948		
Dettes sur immobilisations et comptes ratt...				
Groupe et associés	1 339 211	1 339 211		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 645 711	2 915 653	730 058	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	275 548			
Montant des emprunts et dettes contracté...	-555 746			

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	15 947	
Etat - Produits à recevoir	1 224	
Produits à recevoir	1 375	
TOTAL	18 546	

Charges à payer	Montant	Commentaire
Intérêts courus	2 000	
Fournisseurs - Factures non parvenues	14 604	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	112 321	
Personnel - Autres charges à payer	2 772	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	27 970	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	1 865	
FNP FB	5 440	
FNP i/co	728 861	
Charges sur provisions primes	1 109	
TOTAL	896 942	

Honoraires CAC

Le montant total des honoraires versés au commissaire aux comptes au titre de l'exercice s'élève à 6.000€.

Opérations et engagements hors bilan

Engagement financier ou garantie hors bilan

Nature des engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	Provision
Engagements donnés							
Cautionnement Charles Perez	450 000	450 000					
Cautionnement Victor Dubillot	450 000	450 000					
Nantissement FDC	900 000		900 000			900 000	
TOTAL	1 800 000	900 000	900 000			900 000	
Engagements reçus							
TOTAL							
Engagements réciproques							
TOTAL							
Engagements en matière de pen...							

Informations relatives à l’effectif

Effectif employé pendant l’exercice

Catégorie	Hommes	Femmes	Total
Cadres	1	1	2
Non-cadres	40	15	55
Employés	41	16	57

À noter : les effectifs moyens pour l'exercice 2023 s'élèvent à 58 salariés. Cette précision permet de corriger l'information erronée figurant dans l'annexe de l'exercice précédent.

Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2024, la société a été intégrée fiscalement avec NOUVELLE GARDE et a opté pour le régime d'intégration fiscale des groupes de sociétés, prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

Société mère intégrante :

NOUVELLE GARDE
45 rue de Turbigo 75 002 Paris
SIREN : 827 559 642

Liasse fiscale



1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 * 06

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise BRASSERIE DUBILLLOT - SIREN : 883008302									
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Néant ☐	
						Exercice N clos le 31/12/2024		N-1	
				Brut		Amortissements, provisions		Net	
Capital souscrit non appelé				TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		AB		AC			
		Frais de développement		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		27 120		AG 27 120 27 120	
		Fonds commercial (1)		AH		AI			
		autres immos incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP		AQ			
		Install. techniques, matériel et outillages industriels		AR		44 689		AS 10 778 33 911 9 940	
		Autres immos corporelles		AT		2 634 228		AU 1 055 641 1 578 587 1 844 869	
		Immos en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU		CV			
		Créances rattachées à participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD		BE			
		Prêts		BF		3 400		BG 3 400	
		Autres immobilisations financières		BH		117 845		BI 117 845 117 845	
	Total (II)				BJ		2 827 282		BK 1 066 418 1 760 863 1 999 774
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		51 695		BM 51 695 56 574	
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes		BV		BW		1 720	
		Clients et comptes rattachés (3)		BX		22 633		BY 22 633 71 370	
		Autres créances (3)		BZ		2 027 487		CA 2 027 487 1 012 229	
	DIVERS	Capital souscrit appelé, non versé		CB		CC			
		V.M.P. (dont actions propres:)		CD		CE			
COMPTES DE REGULARISATION	Disponibilités		CF		320 435		CG 320 435 275 608		
	Charges constatées d'avance (3)		CH		2 563		CI 2 563 7 030		
	Total (III)		CJ		2 424 815		CK 2 424 815 1 424 530		
	Frais d'émission d'emprunts à évaluer (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecart de conversion actif (VI)		CN						
Total général (I à VI)				CO		5 252 097		1A 1 066 418 4 185 678 3 424 305	
(1) Droit au bail				(2) à moins d'un an		CP		117 845 (3) à + d'1 an CR 0	
Clause de réserve de propriété - immob.				stocks				créances	

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise BRASSERIE DUBILLOT - SIREN : 883008302					Néant ☐	
					Exercice N	
					Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé : 500 000)			DA	500 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK)	DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1)	DF		
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)		EJ)	DG		
	Report à nouveau			DH	-18 167	-401 289
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	58 134	383 122
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées			DK		
	TOTAL (I)			DL	539 967	481 833
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	989 219	1 264 767
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI)	DV	1 341 211	402 957
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		1 558
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 038 480	1 039 121
	Dettes fiscales et sociales			DY	276 802	234 069
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	3 645 711	2 942 471	
Ecart de conversion passif			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	4 185 678	3 424 305	
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			- Écart de réévaluation libre	1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 594 442
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
Compte pour enregistrer, en cours d'exercice, les charges sur exercices antérieurs :	5 179	
Compte pour enregistrer, en cours d'exercice, les charges sur exercices antérieurs :	33 557	
Compte pour enregistrer, en cours d'exercice, les produits sur exercices antérieurs :		3 513
Compte pour enregistrer, en cours d'exercice, les produits sur exercices antérieurs :		39 475

5. IMMOBILISATIONS

Désignation de l'entreprise : <u>BRASSERIE DUBILLOT</u>										Néant ☐									
CADRE A - IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations							
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD	27 120	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains										KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre							dont composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui							dont composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions							dont composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels									dont composants	M3		KS	13 121	KT		KU	31 568	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers										KV	2 346 626	KW		KX	11 888		
		Matériel de transport										KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique										LB	176 192	LC		LD	10 285		
		Emballages récupérables et divers										LE	85 872	LF		LG	3 365		
	Immobilisations corporelles en cours										LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes										LK		LL		LM				
										TOTAL III	LN	2 621 811	LO		LP	57 105			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M		8T				
	Autres participations										8U		8V		8W				
	Autres titres immobilisés										1P		1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières										1T	117 845	1U		1V	3 400			
										TOTAL IV	LQ	117 845	LR		LS	3 400			
Total général (I + II + III + IV)										ØG	2 766 776	ØH		ØJ	60 505				
CADRE B - IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence					
										Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO		LV		LW	27 120	1X		
CORPORELLES	Terrains										IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre								IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui								IR		MD		ME		MF			
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions								IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT		MJ		MK	44 689	ML		
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers										IU		MM		MN	2 358 514	MO	
		Matériel de transport										IV		MP		MQ		MR	
		Matériel bureau et informatique, mobilier										IW		MS		MT	186 477	MU	
		Emballages récupérables et divers										IX		MV		MW	89 237	MX	
	Immobilisations corporelles en cours										MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes										NC		ND		NE		NF		
										TOTAL III	IY		NG		NH	2 678 916	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations										IO		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés										I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E		2F	121 245	2G		
										TOTAL IV	I3		NJ		NK	121 245	2H		
Total général (I + II + III + IV)										I4		ØK		ØL	2 827 281	ØM			

5 bis TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis-SD 2025
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDÉCLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de **leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : BRASSERIE DUBILLOT						Néant ☒	
Exercice N clos le 31/12/2024							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BRASSERIE DUBILLOT</u>												Néant ☐			
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement						CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial						RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles						PE		PF		PG		PH			
TOTAL I						RK		RM		RN		RO			
Terrains						PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre					PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui					PR		PS		PT		PU			
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions					PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels						PZ	3 181	QA	7 596	QB	0	QC	10 777		
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers					QD	624 157	QE	237 195	QF	0	QG	861 352		
	Matériel de transport					QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					QL	93 245	QM	36 508	QN	0	QO	129 753		
	Emballages récupérables et divers					QP	46 419	QR	18 117	QS	0	QT	64 536		
TOTAL II						QU	767 002	QV	299 416	QW	0	QX	1 066 418		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)						ØN	767 002	ØP	299 416	ØQ	0	ØR	1 066 418		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Installations gales., agencs. et aménag.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW				TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)		NY		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)		NZ			
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
						Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler										Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations										SP		SR			

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BRASSERIE DUBILLOT</u>								Néant ☒		
NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
			1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		5		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			7C		UB		UC		UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF				
		- financières		UG		UH				
		- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI									1O	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BRASSERIE DUBILLOT</u>										Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
						1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN	
		Prêts (1) (2)				UP	3 400	UR	3 400	US	
		Autres immobilisations financières				UT	117 845	UV	117 845	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA					
		Autres créances clients				UX	22 633		22 633		
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	)	Z1				
		Personnel et comptes rattachés				UY	0				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	125 400		125 400		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN	1 224		1 224		
		Divers				VP					
		Groupe et associés (2)				VC	1 894 956		0		1 894 956
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	5 907		5 907		
		Charges constatées d'avance				VS	2 563		2 563		
TOTAUX					VT	2 173 929	VU	278 973	VV	1 894 956	
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD	3 400				
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans		
					1	2	3	4			
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG							
			à plus d'1 an à l'origine	VH	989 219	277 161	712 058				
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	2 000	2 000						
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	1 038 480	1 038 480						
		Personnel et comptes rattachés	8C	115 093	115 093						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	96 709	96 709						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	28 002	28 002						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	36 050	36 050						
		Obligations cautionnées	VX								
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	948	948						
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
		Groupe et associés (2)	VI	1 339 211			1 339 211				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K								
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L								
TOTAUX				VY	3 645 711	VZ	1 594 442	2 051 269			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	275 548							

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : BRASSERIE DUBILLOT				Formulaire déposé au titre de l'IR				ET	Néant ☐			
I. RÉINTÉGRATIONS										Exercice N clos le 31/12/2024		
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA	58 134	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									WB		
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles			XX	XW	1 447		
	Amendes et pénalités			WJ	1 447	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI									XY		
	Impôt sur les sociétés									I7	28 002	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI			L7	K7			
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)						I8		
				- imposées au taux de 0%						ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs			- Plus-values nettes à court terme						WN		
				- Plus-values soumises au régime des fusions						WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)											XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT				Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		SW	WQ	38 736	
										M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3	
TOTAL I										WR	126 319	
II - DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.											WT	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc.											WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV		
				- imposées au taux de 0 %						WH		
				- imposées au taux de 19 %						WP		
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						WW		
				- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
				Autres plus-values imposées au taux de 19%						I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée									WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:			(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation)			2A	XA				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX		
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer										ZY	
	Majoration d'amortissement										XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF				
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA					
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC					
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	)	XG					
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC							
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD							
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI							
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL									
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		
III - RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.				Bénéfice (I - II)		XI	126 319		XJ			
				Déficit (II-I)					XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)									XL			
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)						XN	126 319		XO			

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
Charges antérieures non déductibles	38 736

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BRASSERIE DUBILLLOT</u>				Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	401 289
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	0
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	401 289
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	401 289
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	35 444
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges			8X		8Y
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation			9D		9E
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer			9K		9L
Totaux (Cadre III)			YN		YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BRASSERIE DUBILLOT</u>										Néant ☐				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	-401 289		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB			
										- Autres réserves	ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	383 122			Dividendes			ZE			
	Prélèvements sur les réserves			ØE				Autres répartitions			ZF			
	Total I			ØF	-18 167			Report à nouveau			ZG	-18 167		
										Total II		ZH	-18 167	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N		Exercice N-1		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier			(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7		)	YQ			
	Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance										YT	6 890	8 580
		Locations, charges locatives et de copropriété			(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	228 401	)	XQ	256 799	242 999
		Personnel extérieur à l'entreprise										YU	1 826	1 263
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	30 891	27 034
		Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV		
		Autres comptes			(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		)	ST	992 555	693 799
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052										ZJ	1 288 960	973 675	
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE										YW		10 190
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS		)	9Z	44 208	25 668
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052										YX	44 208	35 858
TVA	Montant de la TVA collectée										YY	640 836	655 412	
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	290 315	207 533	
DIVERS	Montant brut des salaires										ØZ	1 651 226		
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition										ØS			
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société										ZK			
	Numéro de centre de gestion agréé			XP				Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI			ZR	Non		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur										RH			
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre			JA	118 115		Plus values à 15%		JK		Plus values à 0%		JL	
						Plus values à 19%		JM		Imputations		JC		
	Groupe : résultat d'ensemble			JD			Plus values à 15%		JN		Plus values à 0%		JO	
						Plus values à 19%		JP		Imputations		JF		
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale							JH	2	N° SIRET société mère		JJ	827559642006	

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BRASSERIE DUBILLOT</u>					Néant ☒		
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés			Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1			2	3	4	5	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7		8	9	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	11
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

39 / 56

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>BRASSERIE DUBILLLOT</u>				Néant ☒		
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)						
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %	
1		2		3	4	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

15. **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2025
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDECLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BRASSERIE DUBILLLOT</u>				Néant ☒			
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4	5			

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BRASSERIE DUBILLOT</u>				Néant ☐	
Exercice ouvert le: <u>01/01/2024</u> et clos le: <u>31/12/2024</u>			Données en nombre de mois : <u>12</u>		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel :				YP	
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	5 203 078
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	61 636
Total 1				OX	5 264 714
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	6 575
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	45 583
Variation positive des stocks				OD	663 693
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	61 636
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
Total 2				OM	777 488
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats				ON	1 591 840
Variation négative des stocks				OQ	668 571
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	768 830
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	22 881
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	109 258
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante				OY	
Total 3				OJ	3 161 379
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée			Total 1 + Total 2 - Total 3		OG 2 880 823
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	2 881 001
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono-établissement au sens de la CVAE				EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	5 264 714
Effectifs au sens de la CVAE				EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	29 637 460
Période de référence		GY - GZ	du	01/01/2024	au 31/12/2024
Date de cessation				HR	

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : BRASSERIE DUBILLOT - SIREN : 883008302				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	5 000 000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	1	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	5 000 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SAS	Dénomination	NOUVELLE GARDE
N° SIREN (si société établie en France)	827559642	% de détention	100
Adresse :		Nb de parts ou actions	
45 rue de Turbigo		5 000 000	
75003 PARIS			
FRANCE			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :		Nb de parts ou actions	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :		Nb de parts ou actions	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :		Nb de parts ou actions	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre		Nom de famille	
Nom d'usage		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Naissance : Date		N° Département	
Commune		Pays	
Adresse :			
Titre		Nom de famille	
Nom d'usage		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Naissance : Date		N° Département	
Commune		Pays	
Adresse :			

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : BRASSERIE DUBILLOT - SIREN : 883008302		Néant ☒
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2025)



N° 15252*11
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : BRASSERIE DUBILLOT	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 883008302	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
		dont montant préfinancé	
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058-A-bis-SD


N° 15950*06
Formulaire obligatoire
(art 223 A à U du code général des impôts)

2025

Néant : ☐

Dénomination de la société : BRASSERIE DUBILLLOT - SIREN : 883008302

Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats:

16 RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES
75081 PARIS CEDEX 02
75081 PARIS 02
FRANCE

Exercice ouvert le : 01/01/2024

et clos le : 31/12/2024

I - RÉINTEGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058A)		E1	58 134
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058A)				E2	68 185
Réintégration des charges financières selon l'article 212 bis CGI				E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A				Z7	
		TOTAL I		E3	126 319
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058A)		E4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058A)				E5	
Plus-values nettes à long terme	imposées au taux de 19%			EY	
	imposées au taux de 15%			E6	
	imposées au taux de 0%			EZ	
	imputées sur les moins-values nettes à long terme			E7	
	imputées sur les déficits antérieurs			E8	
	autres plus-values imposées au taux de 19%			I9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II		F1	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	126 319		
	Déficit (II-I)	F3			
Déficit de l'exercice reporté en arrière		F4			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		F6			14 311
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	112 008		
	Déficit	F9			

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION
DES MOINS-VALUES A LONG TERME COMME SI
LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**



N° 15950*06

Formulaire obligatoire
(art 223 A à U du code général des impôts)

2025

Néant

☐

Dénomination de la société :

BRASSERIE DUBILLOT - SIREN : 883008302

Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :

16 RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES
75081 PARIS CEDEX 02
75081 PARIS 02
FRANCE

Exercice ouvert le : 01/01/2024 clos le : 31/12/2024

Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 15%	
Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 0%	
Gains nets retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des PV ou MV à long terme (art 219 I a sexies-0)	

I - SUIVI DES DÉFICITS						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent					M5	14 311
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	(Nombre d'opérations sur l'exercice	M5bis		)	M5ter	
Déficits imputés					J9	14 311
Déficits reportables					M6	0
Déficit de l'exercice:					H8	
Total des déficits restant à reporter					H9	0

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME							
Origine		Moins-values			Imputation sur les plus-values à long terme à 19% ou 15%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 15%	À 19 %	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice			
Moins-values nettes N	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

Cocher la case si la déclaration concerne la société mère :

☐

BRASSERIE DUBILLOT

Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :

16 RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES

75081 PARIS CEDEX 02

75081 PARIS 02

FRANCE

N° SIRET de la société intégrée : 88300830200027

Exercice ouvert le : 01/01/2024 clos le : 31/12/2024

Néant

☐

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB	
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019	FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant des articles 223F du CGI, à déduire lors de la sortie du groupe			FZ	
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH	
TOTAL	FK		FL	
BÉNÉFICE (2) FK – FL	FM		FN	
DÉFICIT FL – FK				

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations									
	Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions				
	Taux de 19%		Taux de 15%		Taux de 0%	Taux de 19%		Taux de 15%		Taux de 0%
Plus et moins values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3	GF		F4		F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des PV ou MV à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe					F6	GG		F7		F8
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1	GH		G2		G3
Sous total	GD		G4		G5	GI		G6		G7
Total plus-values (GD-G1) ou moins-values (G1-GD) taux de 19%	GE					GJ				
Total plus-values (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) taux de 15 %			E8					E6		
Plus-values (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) taux de 0%					E7					E5

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

Cocher la case si la déclaration concerne la société mère :

☐

BRASSERIE DUBILLOT

Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :

16 RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES

75081 PARIS CEDEX 02

75081 PARIS 02

FRANCE

N° SIRET de la société intégrée :

88300830200027

Exercice ouvert le :

01/01/2024

clos le :

31/12/2024

Néant

☐

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	126 319	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ	
Déduction investissements réalisés dans les DOM (art 217 undecies) pour opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31/12/86 et la date de l'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler en Ext 1)	CV		CW	
TOTAL	CX	126 319	CY	
BÉNÉFICE (CX – CY) ou DÉFICIT (CY – CX)	CZ	126 319	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations									
	Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions				
	Taux de 19%		Taux de 15%		Taux de 0%	Taux de 19%		Taux de 15%		Taux de 0%
PV et MV nettes à LT retenues pour la détermination des PV et MV nettes d'ensemble	BT		B9		C1	A1		C2		C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4		C5	A2		C6		C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9	A3		DI		DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY	A4		DZ		B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des PV ou MV à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2	A5		D3		D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6	A6		D7		D8
Autres régularisations (à détailler en Ext 2)	BZ		D9		EA	A7		EB		EC
Sous total	BS		ED		EE	A8		EF		EG
Total plus-values (BS-A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19%	BR					A9				
Total plus-values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15%			B7					B6		
Total plus-values (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0%					B5					B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19%										
Plus-values à 19% (art 210E, 210 F , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)							B3			

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : BRASSERIE DUBILLLOT - SIREN : 883008302

Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :

16 RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES

75081 PARIS CEDEX 02

75081 PARIS 02

FRANCE

Exercice ouvert le : 01/01/2024 clos le : 31/12/2024

Néant



Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4)		19%	15%	0%
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
PV à LT provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du C.G.I. à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058A ligne XI ou Déficit : 2058A ligne XJ)	6	126 319
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
PV à CT provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
PV sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223F du CGI	12	
Bénéfice limité pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	126 319

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (PARIS 02)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

BRASSERIE DUBILLOT - SIREN : 883008302

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2025

Local

Référence du local	7510200612855610A0202463	
Invariant du local	751020061285	
Adresse du local	Bâtiment A, étage 00, entrée 01 0013 RUE DE TRACY 75002 PARIS 02	
Précisions sur l'adresse		
Propriétaire du local	TRACY 15	6599
SIREN du propriétaire du local	904822178	
Mode d'occupation du local	Locataire	
Montant du loyer annuel du local		228 400
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)		

Détail des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance, libellé	Période du / au		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Skello	11/10/2024	10/10/2025	0		
Skello	11/11/2024	10/11/2025	0		
Skello	11/11/2024	10/11/2025	1 195		
Maintenance	01/11/2024	31/01/2025	152		
Skello	11/10/2024	10/10/2025	1 080		
613523	20/06/2024	19/06/2025	150		
613524	20/04/2024	19/04/2025	883		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2025



N° 11084*26
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
BRASSERIE DUBILLOT - SIREN : 883008302			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
14 Rue Pache 75011 Paris FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case			☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	126 319	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	0			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quindecies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		PENNYLANE
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Viseur conventionné ☐
Comptable : ☐ Salarié ?					
SAS IMPULSA CONSEIL 36 Rue Chateaudun 75009 PARIS 9 Tél: 0145880563 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case :		☐		
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions:				payées par la société elle-même		a				
				payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c				
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d				
Montant des autres distributions:						e				
						f				
						g				
						h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j				
Montant des revenus répartis						Total (a à h)				
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS										
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées			
							à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	
							Indemnités forfaitaires		Remboursements	
I DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)						1 651 226		
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages								
		MVLT imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %		
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice								
		MVLT réalisée au cours de l'exercice								
		MVLT restant à reporter								
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS										
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus délivrés										



IMPULSA CONSEIL

SAS au capital de 30000 Euros - SIREN : 414301036

36 Rue Chateaudun, 75009 PARIS 9

Tél : 0145880563 - <https://www.impulsa.fr/>

BRASSERIE DUBILLOT

Société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros

Siège social : 222 rue Saint-Denis – 75010 Paris

883 008 302 R.C.S Paris

(la « **Société** »)

Pour copie certifiée conforme des comptes de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Charles PEREZ

✓ Certified by  yousign

NOUVELLE GARDE

Représentée par Monsieur Charles PEREZ

Présidente



Comptes annuels 2024

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

BRASSERIE DUBILLOT

14 Rue Pache
75011 Paris

SIREN : 883.008.302

Statut juridique : SAS

N° TVA : FR 23 883008302

IMPULSA CONSEIL

SAS au capital de 30000 Euros - SIREN : 414301036

36 Rue Chateaudun, 75009 PARIS 9

Tél : 0145880563 - <https://www.impulsa.fr/>

Sommaire

Attestation	3
Bilan	4
Compte de résultat	7
Annexes	10
Préambule	11
Principes et méthodes comptables	12
Postes du bilan et du compte de résultat	14
Opérations et engagements hors bilan	19
Informations relatives à l'effectif	20
Liasse fiscale	21

Attestation

Attestation sans réserve

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du **23/06/2023**, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de BRASSERIE DUBILLOT relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 4 185 678,23 €
- Chiffre d'affaires : 5 203 078,47 €
- Résultat net comptable : 58 133,78 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil national de l'ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS 9 le 14/04/2025.

Grégoire Proust,
Expert-comptable

Bilan



Bilan actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, ...	27 120		27 120	27 120
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel, ...	44 689	10 778	33 911	9 940
	Autres immobilisations corporelles	2 634 228	1 055 641	1 578 587	1 844 869
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	3 400		3 400	
	Autres immobilisations financières	117 845		117 845	117 845
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)		2 827 282	1 066 418	1 760 863	1 999 774
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières	51 695		51 695	56 574
	En-cours de production				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				1 720
	CRÉANCES				
	Créances clients et comptes rattachés	22 633		22 633	71 370
	Autres créances	2 027 487		2 027 487	1 012 229
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres et instruments de trésorerie				
	DISPONIBILITÉS	320 435		320 435	275 608
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	2 563		2 563	7 030
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)		2 424 815		2 424 815	1 424 530
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Écarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		5 252 097	1 066 418	4 185 678	3 424 305

Bilan passif

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	500 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	- 18 167	- 401 289
	Résultat de l'exercice	58 134	383 122
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		539 967	481 833
AUTRES F.P.	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)			
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	989 219	1 264 767
	Emprunts et dettes financières diverses	1 341 211	402 957
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 558
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 038 480	1 039 121
	Dettes fiscales et sociales	276 802	234 069
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)		3 645 711	2 942 471
Écarts de conversion passif (IV)			
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		4 185 678	3 424 305

Annexes



Préambule

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **31/12/2024** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2023** à **31/12/2023**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **4 185 678,23 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **58 133,78 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

- Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :
- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
 - Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement)

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	N/A
Bureaux	N/A
Agencements	10 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Travaux	10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	3 à 5 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	N/A
Matériel informatique	3 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	N/A
Brevets	N/A
Autres	N/A

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP)

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Subventions

Inscription non-proratisée :

Les subventions d'exploitations reçues sont enregistrées en produits dès qu'elles sont octroyées.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Indemnité de départ à la retraite

La société n'a signé aucun accord d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de l'exercice.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	27 120			27 120
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag...	13 121	31 568		44 689
Autres immobilisations corporelles	2 608 691	25 537		2 634 228
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts	117 845			117 845
Autres immobilisations financières		3 400		3 400

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de la plaquette

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag...	3 181	7 596		10 778
Autres	763 822	291 819		1 055 641
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts	3 400	3 400		
Autres immo. financières	117 845	117 845		
Clients douteux				
Autres créances clients	22 633	22 633		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	125 400	125 400		
Autres impôts	1 224	1 224		
Divers				
Groupes et associés	1 894 956		1 894 956	
Débiteurs divers	5 907	5 907		
Charges constatées d'avance	2 563	2 563		
TOTAL	2 173 929	278 973	1 894 956	
Prêts accordés en cours d'exercice	3 400			
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	2 563	
TOTAL	2 563	

Informations relatives au passif

Variation du capital

Capital social	Nombres d'actions ou parts sociales	Valeur nominale
Titres en début d'exercice	5 000 000	0 . 1
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	5 000 000	0 . 1

Capitaux propres

Rubriques	Début d'exercice	Augmentation	Réduction	Affectation du résultat	Fin d'exercice
Capital	500 000				500 000
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale					
Autres réserves					
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur					
Report à nouveau débiteur	-401 289			383 122	-18 167
Dividendes					
Résultat de l'exercice	383 122	58 134		-383 122	58 134
TOTAL	481 833	58 134			539 967

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de ...	989 219	259 161	730 058	
Emprunts et dettes financières divers	2 000	2 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 038 480	1 038 480		
Personnel et comptes rattachés	115 093	115 093		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	96 709	96 709		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	28 002	28 002		
TVA	36 050	36 050		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	948	948		
Dettes sur immobilisations et comptes ratt...				
Groupe et associés	1 339 211	1 339 211		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 645 711	2 915 653	730 058	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	275 548			
Montant des emprunts et dettes contracté...	-555 746			

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	15 947	
Etat - Produits à recevoir	1 224	
Produits à recevoir	1 375	
TOTAL	18 546	

Charges à payer	Montant	Commentaire
Intérêts courus	2 000	
Fournisseurs - Factures non parvenues	14 604	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	112 321	
Personnel - Autres charges à payer	2 772	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	27 970	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	1 865	
FNP FB	5 440	
FNP i/co	728 861	
Charges sur provisions primes	1 109	
TOTAL	896 942	

Honoraires CAC

Le montant total des honoraires versés au commissaire aux comptes au titre de l'exercice s'élève à 6.000€.

Opérations et engagements hors bilan

Engagement financier ou garantie hors bilan

Nature des engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	Provision
Engagements donnés							
Cautionnement Charles Perez	450 000	450 000					
Cautionnement Victor Dubillot	450 000	450 000					
Nantissement FDC	900 000		900 000			900 000	
TOTAL	1 800 000	900 000	900 000			900 000	
Engagements reçus							
TOTAL							
Engagements réciproques							
TOTAL							
Engagements en matière de pen...							

Informations relatives à l’effectif

Effectif employé pendant l’exercice

Catégorie	Hommes	Femmes	Total
Cadres	1	1	2
Non-cadres	40	15	55
Employés	41	16	57

À noter : les effectifs moyens pour l'exercice 2023 s'élèvent à 58 salariés. Cette précision permet de corriger l'information erronée figurant dans l'annexe de l'exercice précédent.

Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2024, la société a été intégrée fiscalement avec NOUVELLE GARDE et a opté pour le régime d'intégration fiscale des groupes de sociétés, prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

Société mère intégrante :

NOUVELLE GARDE

45 rue de Turbigo 75 002 Paris

SIREN : 827 559 642